

Résolution:

"les jardins familiaux et les enfants et les jeunes"

Les représentants des fédérations nationales des jardins familiaux, réunis du 17 au 20 juin 2004 à Varsovie ont discuté du sujet „ les jardins familiaux et les enfants et les jeunes”.

Ils ont constaté:

- que les concentrations urbaines et leur anonymat présentent de nombreux dangers pour les enfants et les jeunes,
- que les terrains de jeu et les espaces libres manquent tout particulièrement dans les concentrations urbaines,
- que souvent un manque de qualité de vie dans les zones de forte densité empêche un développement correct et une éducation à la vie stimulante pour les enfants et pour les jeunes,
- que les quartiers d'habitat collectif à forte densité ne permettent aucun contact avec la nature et coupent les jeunes de leurs racines naturelles.

Ils soulignent:

- que les enfants constituent notre bien le plus précieux et l'avenir de notre société,
- que les enfants ont besoin d'un endroit pour jouer et se défouler,
- que les jardins familiaux constituent des espaces de découverte sains pour les enfants et les jeunes et qu'ils stimulent leur développement corporel et spirituel,
- qu'ils leur montrent le déroulement de la vie au jardin, du début à la fin, leur donnant ainsi une éducation pour la vie tout en favorisant en plus une prise de conscience du respect de la nature et l'environnement,
- qu'ils permettent aux enfants et aux jeunes de poursuivre eux-mêmes une activité créatrice personnelle tout en les protégeant contre les dangers urbains.
- qu'ils guident les enfants et les jeunes vers un comportement respectueux de leurs concitoyens et qu'ils leur apprennent les notions de démocratie, de tolérance et de solidarité par la participation à la vie associative,
- que la vie associative dans les jardins facilite durablement le contact entre générations,

Voilà pourquoi ils demandent à leurs membres :

- de poursuivre l'aménagement des ensembles de jardins familiaux de sorte que les enfants et les jeunes y disposent de suffisamment d'espace pour s'adonner librement à une activité de loisir enrichissante et personnelle,
- d'aménager leur propre jardin de façon à permettre aux jeunes gens d'y vivre sainement au contact des adultes,
- de faire tout ce qui est possible pour que les enfants et les jeunes puissent participer d'une façon adéquate à la vie associative en même temps qu'ils développent leurs propres activités,
- d'aménager dans les ensembles de jardins familiaux des espaces de jeux et de rencontres adaptés aux enfants,
- de coopérer avec des écoles maternelles et du premier cycle dans le but d'une sensibilisation à la nature (jardins scolaires, cours de biologie pratique, journée au jardin, activités diverses)
- de donner la priorité aux familles avec enfants lors de l'attribution des parcelles de jardins

Ils demandent aux autorités à tous les niveaux politiques :

- de reconnaître et soutenir les jardins familiaux comme lieux d'apprentissage et de sensibilisation à la nature,
- de soutenir ces efforts avec tous les moyens à leur disposition et d'inclure les coûts de la création d'ensembles de jardins familiaux dans leurs budgets,
- de réserver des terrains pour la création de jardins familiaux dans les concentrations urbaines afin d'augmenter la qualité de la vie aussi bien pour les adultes que pour les enfants et les jeunes,
- de stimuler et soutenir la création de jardins scolaires afin de sensibiliser les jeunes aux lois de la nature,
- d'inclure le sujet « jardin » dans le cursus scolaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Varsovie, le 19 juin 2004